
PROJET D'ACCUEIL

*Crèche « TEMPS D'UN
CALIN »*



2022

Rue Paul Reuter, 22
6700 Arlon
Tél : 063/21.94.68
Mail : tempsduncalin@arlon.be

Chers parents,

Vous avez choisi de nous confier votre enfant et nous sommes heureux de vous accueillir.

Son entrée à la crèche représente pour lui comme pour vous un changement de vie et une nouvelle organisation.

Aussi, pour rendre son séjour dans notre structure le plus harmonieux possible, nous vous invitons à lire attentivement les pages qui suivent.

Nous restons à votre entière disposition si vous souhaitez obtenir plus d'informations.

L'Equipe

Table des matières

1.	Présentation du service Communal d'accueil de la petite Enfance d'Arlon	4
2.	Présentation du milieu d'accueil et de son équipe	5
3.	Le projet pédagogique.....	6
3.1.	Les objectifs de l'équipe vis-à-vis de l'enfant.....	6
3.1.1.	Assurer une sécurité physique et affective	7
3.1.2.	Permettre à l'enfant de développer son autonomie en l'encourageant dans ses découvertes et ses activités	7
3.1.3.	Favoriser la liberté de mouvement.....	8
3.1.4.	Favoriser les interactions entre l'enfant et l'adulte, et entre les enfants	8
3.1.5.	Accueillir les émotions de l'enfant :.....	9
3.2.	Les objectifs de l'équipe vis-à-vis des parents	10
3.2.1.	Collaborer et échanger avec les parents	10
3.2.2.	Soutenir les parents dans leur rôle	11
3.2.3.	Préparer la sortie de l'enfant en partenariat avec les parents	12
3.3.	Les objectifs de l'équipe vis-à-vis d'elle-même.....	12
3.3.1.	Offrir un accueil de qualité riche de réflexions et de remise en question	12
3.3.2.	Offrir un accompagnement de qualité aux stagiaires	12
4.	L'aménagement de la structure	13
4.1.	Les coins aménagés	13
4.2.	Les jeux mis à disposition	14
5.	<i>Les repas</i>	15
6.	Le sommeil.....	16
7.	L'apprentissage de la propreté.....	17
8.	L'organisation du suivi médical	18
8.1.	Les consultations médicales	18
8.2.	L'accueil d'un enfant malade	18
9.	Que faut-il apporter dans la structure ?.....	19

1. Présentation du Service Communal d'accueil de la petite Enfance d'Arlon

<p>Collège Communal de la Ville d'Arlon <i>Pouvoir organisateur = Autorité qui assume la responsabilité du SCAPE</i></p> <p>Vincent MAGNUS – Bourgmestre Carine LECOMTE – Échevine de la Petite Enfance Cédric LECLERCQ – Directeur Général</p>				<p>Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) <i>Accompagnement, évaluation et contrôle</i></p> <p>Marie-Pierre BAUDOIN – Coordinatrice accueil Xavier GOOSSENS – Conseiller pédagogique</p>			
<p><u>Service Communal d'Accueil de la Petite Enfance (SCAPE) de la Ville d'Arlon</u> : Justine GLESNER – Responsable</p> <p><u>Siège social et administratif</u> : Claire LEYDER et Caroline MEURISSE – Secrétaires</p> <p><u>Cuisine centrale</u> : Esméralda FERRO, Christel DEJAN, Larissa ONOFREI, Raluca PREUTESI - Cuisinières</p> <p><u>Lingerie Centrale</u> : Rosa DE ALMEIDA - Lingère</p> <p><u>Service polyvalent</u> : Pavel STRUGARIU RUSTI – Ouvrier polyvalent</p>							
<p>Crèche « A Petits Pas »</p> <p>Bénédicte HAESVOETS - Responsable</p>	<p>Crèche « La Boîte à Malices »</p> <p>Farah MATGEN - Responsable</p>	<p>Crèche « L'Île aux Doudous »</p> <p>Edwige SARZI et Laura PEREIRA BARBON - Responsables</p>	<p>Crèche « La Gribouille »</p> <p>Anne-Christine LOUTSCH et Stéphanie ADAM - Responsables</p>	<p>Crèche « Les Canailloux »</p> <p>Geneviève ROUARD - Responsable</p>	<p>Crèche « La Clé des Champs »</p> <p>Anne-Marie DEPAUS - Responsable</p>	<p>Crèche « Pomme d'Api »</p> <p>Virginie VANDELOISE - Responsable</p>	<p>Crèche « Temps d'un Câlin »</p> <p>Virginie VANDELOISE - Responsable</p>

Notre crèche fait partie du Service Communal d'Accueil de la Petite Enfance d'Arlon, dont la direction est assurée par Madame Justine Glesner, que vous pouvez contacter tous les jours au siège social et administratif : 13, rue Paul Reuter. (tél : 063/22.52.98).

Le Docteur Nzasenga assure les consultations de nourrissons de l'ONE dans notre structure

Les repas pour toutes les structures sont réalisés quotidiennement par 4 cuisinières au sein de la cuisine centrale du service. Cette cuisine centrale est située à la rue de Seymerich. Le transport des repas est assuré par Pavel STRUGARIU RUSTI, l'ouvrier du service.

L'aspect administratif est géré au siège social et administratif du service. Deux secrétaires, Mesdames LEYDER et MEURISSE, vous y reçoivent tous les jours de 8H à 16H30.

2. Présentation du milieu d'accueil et de son équipe

« Le milieu d'accueil est « *un espace de vie collective, produisant un quotidien spécifique (différent du quotidien familial) qui assure à chacun la possibilité de rencontrer les autres, de se découvrir et de découvrir l'environnement à travers les activités au quotidien, l'exploration et le jeu.* »¹

La structure « Le Temps d'un câlin » peut accueillir 14 enfants par jour et est ouverte du lundi au vendredi de 7H00 à 19h00. Conformément aux principes d'égalité et de non-discrimination ; l'accessibilité des crèches est assurée à tous les enfants. Notre crèche est dite de niveau 3, c'est-à-dire en accessibilité renforcée. Nous accordons une attention particulière aux besoins d'accueil spécifique d'enfants. Ces derniers constituent le plus gros pourcentage de notre capacité d'accueil :

- Fratrie : accueil d'un enfant ayant un lien de parenté avec un autre enfant inscrit ;
- Vulnérabilité socio-économique : accueil d'un enfant dont les parents font face à des problèmes sociaux, psychologiques ou physiques importants ;
- Urgence : accueil d'un enfant dans le cadre de mesure de prévention ou de protection de l'enfance ;
- Adoption : accueil d'enfants dans le cadre d'un processus d'adoption (difficulté vécue par les parents quant à la date d'arrivée de l'enfant) ;
- Handicap : accueil d'enfants en situation de handicap. En ce qui concerne les quatre dernières situations, les modalités d'inscription seront adaptées à l'urgence de la situation tout en respectant au mieux les modalités classiques reprises ci-dessous.
- Lorsque l'enfant est porteur d'un handicap, son médecin traitant ainsi que le médecin attaché à la structure doivent statuer sur son aptitude à fréquenter le milieu d'accueil. Par ailleurs, le milieu d'accueil devra se positionner sur la faisabilité ou non pour l'équipe d'accompagner l'enfant car, il est primordial que l'équipe soit suffisamment

¹ Brougere 2021

ouillée pour pouvoir subvenir à ses besoins. La fréquentation de l'enfant au sein du milieu d'accueil ne doit pas représenter un danger pour lui-même.

C'est une structure d'accueil de jour collectif pour les enfants depuis le terme du congé de maternité jusqu'à leur scolarisation. Elle fonctionne verticalement, c'est-à-dire avec des groupes d'âges mélangés, tous les enfants vivent dans le même milieu de vie.

3. L'équipe :

L'équipe « Le Temps d'un câlin » se compose d'une responsable, de six puéricultrices et d'une technicienne de surface :

- La responsable : Madame Virginie VANDELOISE, assistante sociale à ½ temps

- Les puéricultrices :
 - Madame Camie LEBRUN : puéricultrice à 4/5^{ème} temps, puéricultrice référente
 - Madame Audrey PIERRET : puéricultrice à 4/5^{ème} temps, remplacée par Bérénice ROULOT pendant son congé parental, puéricultrice référente
 - Madame Nathalie SOSSON : puéricultrice à 4/5^{ème} temps, puéricultrice référente
 - Madame Marie DURAND : puéricultrice à 3/5^{ème} temps, puéricultrice volante
 - Madame Carine JACOB : puéricultrice à mi-temps, puéricultrice référente

- La technicienne de surface :
 - Madame Anastasia EBENE : technicienne de surface à ½ temps. Son rôle consiste à entretenir les locaux.

4. Le projet pédagogique

4.1. Les objectifs de l'équipe vis-à-vis de l'enfant

L'enfant est un être unique et complexe doué d'une intelligence émotionnelle. Il est à la recherche d'un cadre, de repères et de valeurs, le structurant et lui permettant de s'épanouir. L'enfant est un être en devenir, qui doit apprendre les règles de vie collectives ainsi que celles de la société. Il doit s'intégrer et s'adapter. L'enfant est doué de talents et en tant que professionnel de la petite enfance nous devons l'accompagner dans le développement de ses compétences et de ses talents. L'enfant est à la recherche de son individualité. C'est un être qui désire l'autonomie et apprécie les responsabilités. L'enfant grandit et se construit grâce à ses pairs, à son environnement et par mimétisme.

C'est afin d'assurer un cadre à la hauteur du potentiel de chaque enfant que nous mettons en mots les pratiques quotidiennes réalisées, la façon de travailler ; ce qui définit notre posture professionnelle. Notre équipe met l'accent sur les points suivants :

4.1.1. Assurer une sécurité physique et affective

Nous souhaitons offrir, à votre enfant, une réponse adaptée à ses besoins physiques et affectives afin de préserver et encourager globalement, le désir de découvrir, et d'apprendre dans toutes les dimensions de son développement et de favoriser son autonomie.

L'enfant doit se sentir en **sécurité physique**. Pour ce faire, l'équipe assure la mise en œuvre des conditions :

- ✓ Matérielles (locaux, équipements, jeux et matériel adaptés à l'âge, aux besoins, au nombre et aux compétences de chaque enfant) ;
- ✓ Sanitaires (hygiène des locaux et du matériel, alimentation, suivi médical) ;
- ✓ D'encadrement (prise en charge individualisée, adaptée aux besoins spécifiques de chaque enfant, dans les limites imposées par la collectivité, par les puéricultrices).

Pour que l'enfant se sente en sécurité affective, il faut qu'il ait la sensation d'être entouré, accompagné, entendu et reconnu dans ses émotions et ses besoins, qu'une réponse lui soit apportée. Dans notre crèche, nous avons 4 groupes avec une référente. Ce qui signifie que chaque enfant est lié à une puéricultrice en charge de son bien-être et son accompagnement. Ce n'est pas une relation exclusive mais une garantie de son confort et de ses besoins. Si un problème survient, c'est à cette puéricultrice de trouver la solution et qui servira de relais auprès des parents.

L'enfant a besoin d'un cadre sécurisant sur le plan physique et affective qui a du sens. Pour ce faire, l'adulte va l'accompagner au quotidien dans la gestion mesurée des risques. De cette manière, l'enfant va expérimenter et découvrir son environnement en prenant conscience progressivement de la notion de risque et de danger.

4.1.2. Permettre à l'enfant de développer son autonomie en l'encourageant dans ses découvertes et ses activités

L'aménagement de l'environnement permet à l'enfant de faire ses propres choix, d'expérimenter et d'explorer par lui-même. Par la parole, ses regards, sa présence, la puéricultrice accompagne l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages. Elle l'aide à surmonter les obstacles.

L'équipe veille à favoriser la participation de l'enfant dans les moments quotidiens : se laver les mains avant et après le repas, dresser et débarrasser la table, aider à ranger les jeux avant d'aller dormir, ... Par ailleurs, l'équipe organise quotidiennement différentes activités non-dirigées. L'objectif de ces activités

n'est pas l'obtention d'un produit fini mais réside plutôt dans l'observation du processus de chaque enfant : « Comment l'enfant en est-il arrivé-là ? ».

Nous proposons plusieurs activités au même moment afin de créer de plus petit groupe et de laisser le choix à l'enfant sur ce qu'il a envie de faire.

4.1.3. Favoriser la liberté de mouvement

En laissant le tout petit se mouvoir en fonction de ses compétences motrices et de façon autonome, il apprend à connaître son propre corps ainsi que ses possibilités et ses points d'équilibre : se tourner sur le côté et puis, sur le ventre, se mettre à quatre pattes, en position demi-assise, rouler, ramper pour arriver en position verticale. Pouvoir le faire à son propre rythme permet à l'enfant d'acquérir une confiance en ses propres compétences.

C'est pourquoi, l'équipe ne le met pas dans une position qu'il n'a pas acquise de lui-même et qu'il ne maîtrise pas correctement. En procédant de la sorte, l'enfant ne vit pas une situation d'« échec » et de dépendance vis-à-vis de l'adulte. L'équipe sera donc attentive à lui assurer la liberté de mouvement dans la découverte de son environnement immédiat en fonction de ses compétences motrices. Ainsi, l'équipe met des jouets autour du bébé, couché sur le tapis, dans une tenue confortable (body et collant), pour favoriser chez lui l'envie de se mouvoir. L'attraction des objets adaptés et colorés l'encouragera dans le changement de position (rouler du dos sur ventre).

Pour les plus grands, l'équipe a aménagé un environnement qui leur permet de satisfaire leur besoin énorme de bouger, de jouer et d'exercer leurs capacités motrices. Du matériel moteur avec de nombreuses possibilités d'exercices (monter, sauter, tester son équilibre, se redresser, rouler, glisser, ...) et d'expérimentations répond donc au besoin de grands mouvements chez le jeune enfant. Sous le regard et les encouragements de la puéricultrice, l'enfant osera glisser et grimper « tout seul » quand il se sentira capable.

En dessous de la mezzanine, nous avons un espace que nous pouvons fermer avec des barrières amovibles. Cela permet de créer des groupes d'activité ou de mettre les plus petits en sécurité.

4.1.4. Favoriser les interactions entre l'enfant et l'adulte, et entre les enfants

Par la parole et sa présence, la puéricultrice favorise les échanges avec l'enfant et entre les enfants. Les conflits font partie de toutes les relations humaines. Lorsqu'un conflit émerge entre plusieurs enfants, l'adulte va les accompagner dans la gestion des conflits de manière non-violente. Pour ce faire, l'adulte va

nommer ce qu'il a observé aux enfants concernés et puis, les informer de ce qui ne convient pas en explicitant les raisons (Deroo, 2017). Par ailleurs, l'adulte met à disposition des enfants du matériel et des jeux en nombre suffisant (plusieurs exemplaires). Cela permet à l'enfant d'observer, de reproduire et d'échanger avec l'autre. Lorsque plusieurs enfants se disputent autour d'un même jeu, l'adulte va proposer une autre alternative.

Vivre en collectivité, c'est acquérir progressivement « le sens » du vivre ensemble. L'enfant va donc s'intégrer dans la vie sociale et assimiler les règles de vie. Pour que l'enfant puisse aisément les mettre en œuvre, elles seront adaptées au niveau et au besoin de celui-ci. L'adulte va accompagner l'enfant individuellement pour l'amener petit à petit à une conscience de l'autre (Deroo, 2017). L'adulte veillera à expliquer à l'enfant les raisons de son intervention : « *Il ne faut pas lancer les jeux car tu risques de faire mal à Louis* ».

4.1.5. Accueillir les émotions de l'enfant :

Il existe quatre émotions fondamentales telles que la colère, la joie, la peur et la tristesse. Le jeune enfant est extrêmement vulnérable et dépendant. Il possède peu de ressources pour faire face au monde et le comprendre. En fait, l'enfant vit et aborde le monde par le biais des émotions. Dès son plus jeune âge, l'enfant est capable de s'exprimer avec son propre langage et de se faire comprendre. Il est donc très important que l'adulte prenne le temps et le soin de comprendre l'enfant et son monde émotionnel.

Au sein de la structure, l'adulte veillera à accueillir l'émotion de l'enfant et cela, même si c'est une émotion qui semble plus difficilement acceptée et acceptable. L'émotion de colère est souvent mal perçue dans la société actuelle. Or, la colère est une émotion saine qui permet à l'enfant de communiquer sa protestation, son refus ou encore, sa frustration. Par exemple, si l'enfant se met en colère, l'adulte sera attentif à le laisser s'exprimer et à être proche de lui. Par ailleurs, l'adulte repèrera l'élément déclencheur, et verbalisera ce qui se passe pour l'enfant, tout en rappelant les « règles » de la collectivité.

Les émotions ne sont ni bonnes, ni mauvaises. Elles exigent simplement d'être reconnues par l'adulte mais aussi ajustées au réel. A partir du moment où l'enfant trouvera comment exprimer ses propres émotions et les réguler, il sera en mesure de mieux vivre son activité au quotidien ainsi que sa communication (Deroo, 2017).

L'équipe accompagne l'enfant dans son émotion, à savoir connaître, reconnaître, verbaliser et différencier les émotions. La gestion des émotions est un apprentissage qui nécessite une mise en application quotidienne et dans cette

approche, il est primordial pour les professionnels d'adopter une posture de bienveillance, de mise en confiance et d'écoute.

4.2. Les objectifs de l'équipe vis-à-vis des parents

4.2.1. Collaborer et échanger avec les parents

L'équipe considère les parents comme étant les premiers éducateurs de leur enfant et respecte leurs compétences. Vous êtes les partenaires « privilégiés » de l'équipe et donc, il est important que nous puissions collaborer et échanger ensemble sur les besoins et l'évolution de votre enfant.

A. La familiarisation :

Il est nécessaire que l'entrée de votre enfant au sein de la structure passe par différentes étapes.

1. La visite à domicile : avant la date prévue de l'entrée de l'enfant, la responsable prendra contact avec vous afin de fixer un rendez-vous à votre domicile. Lors de cette rencontre, il sera possible de commenter et/ou d'éclaircir certains points du projet pédagogique. Ce sera aussi l'occasion pour la responsable de faire connaissance avec vous et votre bébé au sein du milieu familial. Lors de cette visite, la responsable vous expliquera le volet administratif (calcul de la PFP, volet médical, ...). Par ailleurs, pour planifier au mieux la période de familiarisation, un planning sera établi en fonction des disponibilités respectives de chacun.
2. La période de familiarisation : Cette période est **obligatoire**. Elle est mise en place pour lui assurer une meilleure transition entre la maison et la crèche. Il est important pour tous les acteurs (enfant-parents-équipe) d'apprendre à se connaître et de « s'approprier ».

La durée de cette familiarisation ne peut être prédéterminée puisqu'elle doit être adaptée à chaque enfant et à chaque parent. Cependant, nous conseillons que cette période transitoire soit étalée sur 2 semaines. La période de familiarisation peut être prolongée en cas de besoin et cela, à la demande des parents ou en concertation avec l'équipe.

Pendant cette période de familiarisation, nous demandons aux parents de laisser au sein de la structure **la tette et/ou le doudou** de l'enfant, c'est-à-dire tout ce qui pourrait le rassurer lorsqu'il se situe en dehors de sa sphère familiale. Par ailleurs, nous vous demandons de communiquer à l'équipe **vos coordonnées** afin de pouvoir vous contacter en cas de besoin lorsque vous n'êtes pas présents au sein de la structure.

B. Les accueils et les retours quotidiens

1. Le cahier de vite : une transmission correcte et complète des informations est capitale pour une prise en charge optimale de votre enfant mais aussi pour une collaboration entre partenaires-adultes. C'est pourquoi, dès l'entrée au sein de la

structure, nous proposons pour chaque enfant un « cahier de vie » qui l'accompagnera durant son séjour dans la structure. La crèche fournit le premier, c'est aux parents de fournir les suivants si besoin est.

Tout au long de la journée, les puéricultrices notent différentes informations dans ce cahier. Ces informations donnent aux parents un aperçu de la journée passée de l'enfant au sein de la structure :

- Les informations pratiques concernant le déroulement de la journée à la crèche : les repas, le sommeil, le change, température, ...
- Les anecdotes et les moments « forts » de la journée de votre enfant.

De même, lorsque l'enfant est à la maison, l'équipe demande aux parents de noter dans le cahier le déroulement de la nuit, les heures de sommeil, l'état de santé (fièvre), le contenu du repas ainsi que l'heure prévue du retour...

Comme ce cahier est complété quotidiennement aussi bien par l'équipe que par les parents, il existe une continuité dans la prise en charge de l'enfant.

2. **L'accueil** : Chaque famille vit les séparations et retrouvailles quotidiennes différemment et de façon spécifique. De ce fait, l'équipe prend le temps de vous accueillir afin de faciliter la séparation. Durant ce temps, les parents communiquent à l'équipe toutes les informations nécessaires à la prise en charge de l'enfant pendant la journée.

Dès lors, si la puéricultrice « référente » est occupée avec un autre parent ou un enfant, nous vous demandons de patienter et d'attendre qu'elle soit disponible pour vous accueillir correctement, vous et votre enfant.

A son arrivée, pour faciliter le passage de la maison au milieu d'accueil, l'enfant sera toujours déchaussé et par son papa ou sa maman.

3. **Le retour** : Comme expliqué précédemment, l'heure du retour aura été annoncée lors de l'arrivée de l'enfant. De cette manière, la puéricultrice pourra adapter au mieux ses actions en fonction des besoins (remise au lit, activité...) de l'enfant. Par ailleurs, elle pourra prévenir l'enfant de l'imminence de son retour mais aussi de la personne qui vient le chercher. Il est donc primordial de prévenir l'équipe de toute modification qui pourrait survenir en cours de journée sur les circonstances de son retour. Lors du retour de votre enfant, la puéricultrice vous commentera sa journée oralement et par le biais du cahier.

C. Soutenir les parents dans leur rôle

Dans la mesure des possibilités, dans les limites des compétences et des objectifs que l'équipe se fixe, les puéricultrices sont prêtes à accompagner et soutenir les parents dans leurs fonctions parentales mais aussi à répondre à leurs interrogations concernant l'évolution de leur enfant (introduction de nouveaux aliments, acquisition de la propreté, marche, ...).

Cet échange peut avoir lieu quotidiennement lors de l'accueil et du retour de l'enfant. Il est à noter qu'un moment collectif est organisé une fois par an pour permettre aux parents et à l'équipe d'échanger autrement que lors des moments d'accueil et de retour quotidiens. En effet, ce moment collectif, qui se veut convivial, est l'occasion aussi bien pour les parents que pour l'équipe de prendre le temps de faire connaissance, d'échanger et de communiquer leurs observations, leurs réflexions par rapport aux pratiques quotidiennes mais aussi de poser leurs questions.

D. Préparer la sortie de l'enfant en partenariat avec les parents

Pour marquer le passage de votre enfant au sein de notre milieu d'accueil, nous vous remettons à vous et à votre enfant un album à « souvenirs ». Cet album, réalisé par la puéricultrice « référente », raconte la vie de votre enfant au sein de la structure : ses jeux préférés, ses copains, ses puéricultrices, les grands moments de son évolution, des anecdotes et des moments de complicité.

4.3. Les objectifs de l'équipe vis-à-vis d'elle-même

4.3.1. Offrir un accueil de qualité riche de réflexions et de remise en question

Pour offrir un accueil de qualité l'équipe participe à :

- Des réunions d'équipe en soirée. C'est l'occasion d'échanger sur les difficultés vécues, les pistes d'amélioration à envisager, nos observations, nos réflexions mais aussi parler des éléments positifs. Pour ce faire, plus ou moins toutes les 6 semaines, la crèche fermera ses portes à 17h.
- Deux journées pédagogiques annuelles (formation continue). C'est l'occasion de débattre sur un sujet précis qui nous pose question, de visiter d'autres milieux d'accueil, Les formations permettent à l'équipe d'évoluer et de remettre en question leurs pratiques quotidiennes.
- Une journée d'exercice d'évacuation et secourisme
- Par ailleurs, l'observation est l'outil principal de la puéricultrice. Cet outil lui permet d'affiner sa connaissance de l'enfant et donc, d'adapter au mieux ses interventions. Ces observations permettent à l'équipe d'anticiper les différents moments de la journée : le repas, la sieste, les moments de jeu, ... En outre, sous le regard de l'adulte, l'enfant va intégrer le monde et ses expériences. De ce fait, l'observation aide à la fois l'adulte et l'enfant (Deroo, 2017).

4.3.2. Offrir un accompagnement de qualité aux stagiaires

Tout au long de l'année scolaire, l'équipe accueille les élèves de puériculture au sein de la structure. L'équipe collabore avec les écoles pour que le travail effectué par les stagiaires soit en concordance avec le projet d'accueil de la crèche. Les stagiaires sont prises en charge, encadrées et supervisées par l'équipe quotidiennement. L'équipe est particulièrement attentive à bien les intégrer

progressivement dans la vie quotidienne de la structure. Il est nécessaire que les stagiaires puissent faire connaissance petit à petit avec les enfants et les parents. Lorsqu'une stagiaire est accueillie au sein de la structure, vous êtes avertis de sa venue et de la durée du stage oralement mais aussi par le biais d'une affiche d'information située à l'entrée de la crèche.

5. L'aménagement de la structure

5.1. Les coins aménagés

L'équipe est très attentive à ce que chaque enfant, quel que soit son âge, soit en sécurité tant physique qu'affective. L'espace de vie étant le même pour tous les enfants, l'équipe a aménagé de petits « coins » de manière spécifique en fonction de leur âge et de leurs besoins.

- Le coin des bébés : En dessous de la mezzanine, nous avons créé un coin pour les bébés. Ce coin est constitué d'un grand tapis sur lequel sont disposés des jeux adaptés à leur âge. Les jeux sensoriels, les jeux de doigts, les comptines ainsi que l'aménagement de l'espace l'aideront dans son développement. Cet espace au centre de la pièce permet aux plus petits d'être toujours sous surveillance et d'échanger avec les plus grands. En outre ce coin dispose de barrières amovibles, l'espace peut donc être complètement ouvert, ou complètement fermé, assurant sécurité pour les plus petits.

Petit à petit, l'enfant va découvrir qu'il est « une personne », il va se différencier de son environnement et découvrir celui-ci. De même, le bébé établira progressivement des relations à l'adulte et aux autres enfants.

Une puéricultrice est toujours proche de lui, elle veille à son développement. Elle l'encourage, l'accompagne dans son exploration de l'environnement et l'incite à agrandir son espace de vie par sa présence mais aussi par sa voix.

Lorsque les plus petits voyagent de plus en plus, ils peuvent alors profiter pleinement de tout l'espace de jeux avec les plus grands. Leur espace de découverte s'en trouve agrandi. Une puéricultrice est toujours présente pour veiller à leur sécurité.

- Le coin de psychomotricité : Il est composé d'un tapis et de mousses, d'un module avec un toboggan où les enfants peuvent sauter, grimper, se redresser, passer en dessous et se défouler. Nous disposons également d'une passerelle permettant aux enfants de grimper et de voir à l'extérieur de la crèche.
- Le coin symbolique : Il est aménagé avec une petite cuisinière, de la vaisselle, des poupées, des déguisements, des miroirs, d'un établi, ... Il permet aux plus grands de

faire semblant et ainsi, d'exprimer leurs émotions (la peur, la joie, ...) et aux plus petits, de manipuler.

- Le coin doux : situé en dessous de la mezzanine, il est composé de matelas, de coussins et d'un voile où les enfants peuvent se reposer et se consoler.
- Le coin de manipulation : Il se compose de « legos », de « kaplas », d'objets insolites qui invitent l'enfant à la réflexion afin de classer, d'empiler, d'encastrier et de visser.

5.2. Les jeux mis à disposition

Les jeux composant les différents coins sont accessibles, à tout moment, aux enfants. Ainsi, suivant le concept de la liberté de mouvement, chaque enfant a la possibilité de varier ses jeux en fonction de ses besoins, de ses compétences et de ses envies.

Plusieurs fois par semaine, votre enfant pourra participer à différentes « activités » proposées par l'équipe. L'équipe veillera à y proposer des activités variées (de psychomotricité, sensorielle, symbolique, de manipulation). Ces activités seront proposées régulièrement pour que l'enfant puisse y retrouver ses repères et ainsi, évoluer. Par ailleurs, elles seront pensées selon le besoin et le niveau de développement des enfants présents. La notion de plaisir est privilégiée, c'est-à-dire qu'aucune activité ne sera imposée à l'enfant. Elle lui sera proposée et donc, il pourra décider librement d'y participer ou non.

Le matériel sera mis à disposition de l'enfant sans consigne sur son utilisation ou sur un modèle attendu. Cela permettra à l'enfant de développer son projet, dans le respect de sa sécurité physique, comme il le souhaite afin de favoriser les expérimentations et la créativité.

Lors des jeux libres et des activités, la puéricultrice sera attentive à rester disponible aux sollicitations de l'enfant. Lorsqu'elle sera en retrait, elle en profitera pour observer l'enfant : « *Comment aborde-t-il le jeu ? Comment l'expérimente-t-il ? Quelle relation a-t-il avec les autres ?,...* »

Dès que le temps le permet, les enfants vont jouer dehors. Au printemps, les vélos sont sortis. En été, les vélos et la piscine font la joie des enfants. En hiver, ils peuvent faire des boules de neige. De temps en temps, un petit groupe d'enfants part pour une expédition à la plaine de jeux ou au marché pour voir les animaux.

Tout au long de la journée, des histoires sont proposées aux enfants à la demande des enfants ou à l'initiative des puéricultrices. Par ailleurs, l'équipe collabore avec la bibliothèque d'Arlon dans le cadre de la lecture pour le jeune enfant.

L'équipe participe également, grâce à la Maison de la Culture d'Arlon, à l'action de la Fédération Wallonie-Bruxelles : « Le théâtre pour les petits ». Si votre enfant a plus d'un an et demi, il aura l'occasion de participer ponctuellement à des spectacles spécialement conçus pour lui au sein de la Maison de la Culture.

6. Les repas

Le repas doit répondre aux besoins nutritionnels de chaque enfant (quantitatifs et qualitatifs) Par ailleurs, il est un moment de plaisir, de découverte, de convivialité et de relation.

Pour préserver la disponibilité de la puéricultrice accueillante, le petit déjeuner n'est pas prévu dans l'organisation matinale de la structure. Ainsi, le premier biberon de la journée doit être donné par les parents avant que l'enfant ne vienne à la crèche. Durant la journée, les biberons sont toujours donnés dans les bras et à la demande de l'enfant. La relation établie avec la puéricultrice est individuelle et privilégiée.

Le menu est réalisé par les cuisinières sous le contrôle de la directrice, Madame GLESNER, en collaboration avec la cellule diététique de l'ONE. Celui-ci est affiché à l'entrée de la structure sur le panneau de communication. Toute modification de celui-ci vous est communiquée à votre retour par la puéricultrice présente. Lorsque l'enfant est petit, l'information est aussi notée dans son cahier de vie.

La préparation des repas est assurée par l'équipe des cuisinières de la cuisine centrale du service. Il est à noter que les goûters, les biberons et les panades de fruits sont préparés au sein de la structure elle-même. L'eau est la seule boisson donnée aux enfants durant la journée. Les puéricultrices préparent occasionnellement du jus de fruit pressé pour les enfants. Selon les règlementations de l'AFSCA, aucune nourriture ne peut être amenée par les parents au sein de la structure. Les repas sont commandés quotidiennement à la cuisine centrale vers 7H30 en fonction du nombre d'enfants prévus. Afin d'éviter que des repas soient inutilement commandés et préparés, nous vous remercions de prévenir de l'absence de votre enfant lorsqu'il est initialement prévu.

Les repas sont distribués en structure en fin de matinée dans des casseroles isothermes. Les dîners des grands sont servis vers 11H00. Par ailleurs, plusieurs collations sont prévues durant la journée : vers 9h00, vers 15h30 et vers 17h30-18h00. Ces heures sont fixées pour permettre d'organiser au mieux le déroulement de la journée. Il est à noter que même si la journée est organisée de la sorte, l'équipe veille à respecter le rythme de l'enfant. A titre d'exemple, l'équipe ne va pas réveiller l'enfant même si « c'est l'heure du repas ou de la collation ».

Dans le but de respecter le calme et la convivialité, il est demandé aux parents que l'heure d'arrivée ou de départ des enfants ne coïncide pas avec l'heure des repas : de 11H00 à 12H00 pour le dîner et de 15h15 à 15h45 pour le goûter.

L'équipe est très attentive au fait que votre enfant reçoive une alimentation équilibrée et appropriée en fonction de son âge et de son régime alimentaire. De ce fait, l'équipe respecte les conseils diététiques de l'O.N.E. :

- Les régimes hypoallergéniques seront respectés.
- Une maman, qui allaite son enfant à l'entrée de celui-ci, pourra venir le nourrir au sein de la structure en fonction de ses besoins.
- Les quantités de protéines animales seront respectées, c'est-à-dire :
 - 30 gr de viande par jour pour un enfant d'un an.
 - 50 gr de viande par jour pour un enfant de trois ans.
 - Pas de laitage avant l'âge d'un an.

Pour un respect des rôles et du lien parent-enfant, l'équipe demande aux parents que l'introduction de tout nouvel aliment (panade de fruits, purée de légumes, viande, ...) ou tout changement du régime alimentaire s'effectue à la maison. L'équipe compte sur votre collaboration pour l'en informer.

Au moment du repas, un rituel est installé. Les enfants prennent le repas avec leur puéricultrice et leur groupe de référence dans leur « coin ». Avant et après le repas, les enfants se lavent les mains au lavabo ou à table avec un gant de toilette.

Lors du repas, quand l'enfant maîtrise l'utilisation de la cuillère, il est invité à se servir lui-même et à manger seul. La puéricultrice, toujours présente, intervient auprès de l'enfant en fonction de son développement psychomoteur, de ses besoins ou de sa demande.

Les aliments sont présentés à l'enfant séparément dans différents plats. L'enfant se sert seul selon son envie. L'enfant peut ainsi découvrir de nouvelles saveurs, apprécier ou non le goût propre à chaque aliment. Il sera invité à goûter tous les aliments mais il ne sera jamais forcé. L'équipe estime que le dessert fait partie du repas et donc, tous les enfants en reçoivent un.

7. Le sommeil

La structure comprend deux dortoirs. Votre enfant partagera le dortoir avec d'autres enfants, c'est-à-dire des enfants de tout âge mais qui ont le même rythme de sommeil.

La sieste n'est un moment de repos et de détente pour l'enfant que si celui-ci se sent sécurisé. Plusieurs éléments ont été mis en œuvre pour que l'enfant se sente en sécurité et qu'il trouve plus vite son sommeil :

- Les puéricultrices sont attentives à repérer les signes de fatigue manifestés par l'enfant afin de répondre au mieux à ses besoins de sommeil.

- Des habitudes d'endormissement et de sommeil sont instaurées et respectées : l'enfant dormira toujours dans le même dortoir. Les plus petits dormiront dans un lit cage et les plus grands (vers 20 mois) dorment dans des petits lits. Le lit personnel de l'enfant sera toujours installé à la même place. Les enfants seront couchés avec leur tute et leur doudou.
- L'enfant est mis au lit par sa puéricultrice de « référence » qui veillera à lui dire qui sera là à son levé.

Avant la mise au lit, afin de ramener le calme et de permettre à l'enfant de se situer dans le temps, un temps de lecture est organisé. Pour les plus grands, la mise au lit des enfants est généralement collective mais la durée de la sieste est fonction du besoin de chaque enfant. Pour les plus petits, la mise au lit s'effectue de façon individuelle et selon les besoins de l'enfant. Les puéricultrices restent dans les dortoirs jusqu'à ce qu'ils soient tous endormis et vont fréquemment les voir afin de s'assurer qu'ils vont bien.

Pour ce faire, l'équipe demande aux parents de transmettre les informations quotidiennes sur le sommeil de leur enfant via le cahier de vie. Les habitudes d'endormissement (tute, doudou, musique, luminosité, ...) de celui-ci seront, dans la mesure du possible, respectées. Comme expliqué précédemment, aucun enfant ne sera réveillé pour manger et cela, pour respecter le rythme et les besoins de chacun. Ainsi, l'enfant mangera à son réveil lorsqu'il en manifestera le besoin.

8. L'apprentissage de la propreté

Il n'y a pas d'âge précis pour être propre. Ne lions pas la propreté et le passage à l'école. L'acquisition de la propreté peut commencer dès 2 ans...mais elle se fera au rythme de l'enfant.

Quelques indices témoigneront de la capacité « physiologique » de votre enfant à cet apprentissage :

- Si votre enfant est capable de monter les escaliers en alternant un pied par marche, cela indique que la maturation neurophysiologique qui lui permettra le contrôle des sphincters est acquise.
- Votre enfant ressent le signal de sa vessie pleine et fait la relation entre cette sensation et le fait d'aller aux toilettes.

Par l'observation au quotidien, par le dialogue et la transmission réciproque de ses observations, les parents et l'équipe décideront d'un commun accord d'accompagner l'enfant, au moment opportun, dans cette nouvelle étape. Pour un respect des rôles et du lien parent-enfant, l'équipe demande aux parents que cette nouvelle étape soit d'abord expérimentée à la maison. Après quoi, l'équipe prendra le relais au sein du milieu d'accueil. Comme l'équipe respecte le rythme de l'enfant, celui-ci ne sera jamais forcé mais stimulé et encouragé dans sa nouvelle acquisition. Tout au long de cet apprentissage, les puéricultrices rassureront l'enfant et les parents dans un climat de confiance et de valorisation.

9. L'organisation du suivi médical

9.1. Les consultations médicales

Un médecin généraliste formé en médecine préventive et consultant en allaitement ainsi qu'un travailleur médico-social sont attachés à chaque milieu d'accueil. Ils sont chargés de veiller au bon développement ainsi qu'au bien-être physique et psychomoteur de votre enfant.

Pour répondre à ses missions et dans le cadre d'une médecine préventive, le médecin de la crèche soutient, par ses visites, l'équipe d'encadrement et veille au bon fonctionnement de la structure.

Des consultations sont organisées au sein de la structure une fois par mois. La fréquentation de votre enfant à ces consultations est fonction de son âge.

Les vaccins se réaliseront, selon votre choix, en consultation à la crèche ou lors d'une visite chez votre pédiatre. L'équipe se permet seulement d'insister sur la bonne transmission des informations en ce qui concerne les vaccinations ou tout autre traitement réalisé en dehors de la structure d'accueil.

Si votre enfant est suivi en privé, il devra quand même se présenter à quatre consultations O.N.E. : à son entrée, à 9 mois, à 18 mois et juste avant sa sortie, c'est-à-dire vers 30 mois. Lors de ces visites médicales, votre présence est souhaitée si cela est possible pour vous. Dans le cas contraire, les puéricultrices ou le travailleur médico-social, vous transmettront les informations utiles.

Lors de ces consultations, le médecin exerce une surveillance staturo-pondérale, un suivi du régime alimentaire et un suivi du développement psychomoteur. Le médecin donne des conseils mais aucun traitement ne sera prescrit.

L'équipe tient à vous rappeler que le carnet O.N.E. doit se trouver à la crèche lors des jours de fréquentation de votre enfant. Les informations inscrites dans ce carnet permettent aux puéricultrices une prise en charge optimale de votre enfant durant la journée.

9.2. L'accueil d'un enfant malade

La structure d'accueil a un rôle de prévention des contaminations et doit veiller à l'application des traitements quand ils s'avèrent utiles. La crèche se veut un lieu de bien-être pour l'enfant. Lorsqu'il est malade, celle-ci ne peut répondre au mieux à ses besoins (ambiance générale et sonore perturbantes, manque de disponibilité requise de la part des puéricultrices malgré leurs efforts, ...).

En fonction de l'état de santé de votre enfant, selon les observations réalisées en cours de journée, l'équipe pourra vous contacter pour vous avertir et ainsi, vous donner la possibilité de prendre rendez-vous chez le pédiatre ou votre médecin traitant. Avant toute consultation, vous recevrez un certificat médical à faire remplir par ce dernier. Le

médecin traitant y mentionnera l'éviction ou non de l'enfant mais aussi le traitement proposé (nom et mode d'administration du médicament) si celui-ci doit être administré à la crèche.

Lors de son séjour dans la structure, aucun médicament (sauf perdolan) ne pourra être donné à l'enfant en dessous de 38,5° si cette administration n'est pas prescrite par certificat médical. Les traitements homéopathiques sont soumis à cette règle aussi.

Concrètement, si votre enfant est malade, et vous allez consulter votre pédiatre pour qu'il remplisse le certificat médical type. Trois possibilités peuvent être envisagées :

- Si le médecin stipule que l'enfant est apte à fréquenter la crèche, vous remettez au travailleur médico-social ou aux puéricultrices le certificat médical avec les instructions du médecin.
- Si le médecin stipule que l'enfant n'est pas apte à fréquenter la crèche, vous prévenez la structure d'accueil de son absence. Au retour de l'enfant dans la structure, vous remettez le certificat médical type au travailleur médico-social ou aux puéricultrices. Sans ce certificat médical, le personnel de la structure n'acceptera pas votre enfant.
- Si l'éviction n'est pas mentionnée par le médecin et que l'équipe la juge nécessaire, elle fera appel au médecin attaché à la structure d'accueil. Dans ce cas, c'est à lui seul que reviendra la décision concernant l'admission de l'enfant dans la structure.

Si le matin, lors de son arrivée, votre enfant présente de la conjonctivite, de la température ou tout autre problème médical, l'équipe se réserve le droit de ne pas accepter votre enfant. Dans ce cas, l'état de santé général de l'enfant est pris en considération (température élevée, état apathique, ...).

10. Que faut-il apporter dans la structure ?

Pour que l'équipe puisse prendre en charge votre enfant de manière optimale durant la journée, il vous est demandé d'apporter différents éléments au sein de la structure :

- Deux vignettes de mutuelle (nécessaire en cas d'analyse),
- Un jeu de vêtements de rechange,
- Du sérum physiologique,
- Un thermomètre personnel,
- Le doudou, la tette et tout autre objet important pour votre enfant qui permettra de faciliter l'endormissement ou de calmer un éventuel gros chagrin,
- Le carnet O.N.E. durant les jours de fréquentation de votre enfant en structure.

11. L'adhésion au projet d'accueil

Ce coupon est à remettre à la responsable avant l'entrée de l'enfant dans la structure.

Nous soussignés, (noms et
prénoms), parents de (nom et prénom de
l'enfant), déclarons adhérer au projet d'accueil de la structure Pomme d'Api.

Signature des parents :

Date :
